

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,  
Le Directeur des Affaires Financières entendu,

**a délibéré :**

**Objet : Approbation de l'attribution de bons cadeaux**

Après s'être assuré du quorum, suite aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

*(Il s'agit d'un bon pour une valeur de 50 € pour chaque personnel hors contrats de recherche et hors vacataire) et enfant de moins de 13 ans)*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 21
Membres présents et représentés : 21	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Les bons cadeaux sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 2 octobre 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY